



Edito : Préparons l'action ! Préparons l'avenir ! - Mutations INTER 2024 - CSA-SD des Landes - CDEN 33 - Forfait Mobilités Durables - CFP - Brèves : Aménagement d'horaires pour raison de santé, HMIS & Réforme des LP, CSA A de repli, Inclusion systématique, PPCR & arbitraire.

Préparons l'action ! Préparons l'avenir !

Le Ministre Attal et la secrétaire d'Etat Grandjean continuent d'avancer vers l'objectif que leur a donné le Président Macron, c'est-à-dire la destruction de l'Enseignement Professionnel scolaire... Non, ces propos ne sont pas exagérés, cette volonté de destruction de la version « scolaire » pour la remplacer par une version « par apprentissage » n'est pas nouvelle, elle est simplement davantage assumée par le Président actuel. Oui, cela fait de nombreuses années que ce processus a débuté, et tous les gouvernements successifs, quelle que soit la couleur politique officielle, y ont contribué. D'ailleurs, l'Association des Régions de France ne s'en cache pas non plus, elle souhaite contribuer ardemment à ce que cet objectif soit atteint, notamment en essayant de récupérer la compétence « Enseignement Pro » et faire des PLP des agents territoriaux... Valérie Péresse, une des Vice-Présidentes de l'ARF, l'assume officiellement, d'autres, comme le Président de la Nouvelle Aquitaine, Alain Rousset, le dit publiquement depuis de nombreuses années, et ses services nous en parlent systématiquement à la fin des audiences que nous avons avec eux...

Concrètement, Carole Grandjean va présenter au Conseil Supérieur de l'Education du 14 décembre 2023, un texte réformant notamment la classe de Terminale. Les PFMP vont passer de 8 à 12 semaines (+50%) pour les élèves qui le

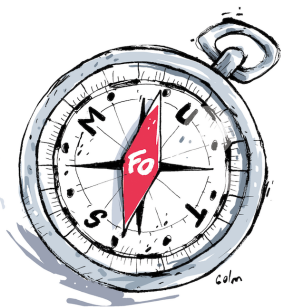
souhaiteront... à 100 € la semaine, on peut facilement imaginer quelle sera la proportion d'élèves qui fera le choix des PFMP... Cela entraînera une augmentation du nombre de semaines sans face à face pédagogique et, bien évidemment, une modification de nos statuts avec une annualisation de nos Obligations Règlementaires de Service... Pour les élèves, ce sera davantage d'entreprise et moins de cours...

Chers collègues, aujourd'hui il est donc question pour ce gouvernement de faire un pas de plus vers la destruction de l'Enseignement Pro scolaire. Un pas qui risque d'être décisif si nous ne parvenons pas à l'empêcher... C'est pourquoi nous devons préparer l'action ! Nous devons préparer l'avenir ! L'intersyndicale nationale s'est réunie dans les locaux du SNETAA-FO le mercredi 15 novembre et a publié **un communiqué de presse** avant d'envoyer aux ministres un préavis de grève intersyndical pour le mardi 12 décembre. Oui, encore une grève, mais vous le savez, nous nous sommes déjà expliqués sur ce sujet, nous n'avons aucun autre moyen que celui-là pour faire reculer un gouvernement... Et cela fonctionne si et seulement si la grève est extrêmement bien suivie... Voire reconduite. **Alors ? Prêts à se mobiliser pour sauver l'enseignement Pro et notre statut ?**

Vous pouvez compter sur le SNETAA-FO, le SNETAA-FO compte sur vous !

EM

Mutations INTER 2024 : vous pouvez compter sur le SNETAA-FO !



Depuis le mercredi 8 novembre midi, le serveur SIAM (Via iProf) est ouvert afin que les collègues stagiaires, mais aussi tous ceux qui souhaitent changer d'académie, puissent saisir leurs vœux (31 vœux possibles). Le serveur fermant le mercredi 29 novembre à 12h, cela ne vous laisse plus qu'une grosse semaine pour faire vos vœux. Il ne faut pas s'affoler, mais il vous faut maintenant commencer à saisir vos vœux.

Pour vous aider :

- Vous trouverez des réponses dans **notre Magazine spécial mutations** qui est en ligne sur notre site Internet.
- Vous trouverez toutes **les barres d'entrée par discipline et par académie de 2008 à 2020**, sur notre site Internet. Pour celles de 2021, 2022 et 2023, vous pouvez utiliser **le comparateur de mobilité officiel**.
- Pour faire une demande formulée au titre du handicap (et/ou médical et/ou social) : voir **procédure en ligne sur notre site Internet** ;
- **La liste des postes à profil (POP) de l'académie** est en ligne sur notre site. Vous pouvez également voir tous les POP par académie : <https://www.education.gouv.fr/le-mouvement-postes-profil-pop-325592>
- Nous vous invitons à nous contacter et/ou à venir nous voir. Nous serons présents le jeudi 23 novembre entre 12h et 14h à l'INSPE à Mérignac (Château Bourran) et le mercredi 22 novembre à l'UD FO de la Gironde à Bordeaux à partir de 14h. Merci de nous prévenir de votre présence en téléphonant à Florence au 06 14 20 36 29 ou au secrétariat académique au 05 57 25 31 04.

Pour que nous puissions vérifier vos vœux et barèmes, mais aussi afin que nos élus nationaux puissent suivre votre dossier jusqu'à un recours éventuel, vous devez nous retourner le « **4 pages** » dès que possible. Si vous postulez sur un poste spécifique national (Compétences particulières, Arts Appliqués, BTS, DDFPT ou POP), alors complétez et transmettez-nous également **le dossier spécifique** en ligne sur notre site Internet.

Nous restons à l'écoute de tous ceux qui ne pourraient pas se rendre à ces réunions. Nous pouvons prendre des rendez-vous particuliers, nous pouvons aider par téléphone, nous pouvons aider par courriel... N'hésitez pas chers collègues, le SNETAA-FO, première organisation syndicale de l'Enseignement Professionnel, est là pour vous aider.

Vous pouvez compter sur le SNETAA-FO !



Nous étions convoqués ce jeudi 16 novembre à la DSDEN à Mont-De-Marsan, pour un Comité Social d'Administration Spécial Départemental concernant la rentrée 2023, et plus particulièrement les effectifs constatés dans le 1^{er} et le 2nd degré.

En préalable, nous avons dénoncé le énième passage en force du gouvernement qui, à coup de 49-3, a fait passer l'acte 2 de l'École inclusive dans l'article 53 du projet de loi de finances. Les PIAL seront remplacés par des Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS) qui détermineront les modalités de mise en œuvre de l'aide accordée par la MDPH. Ce sera dorénavant le PAS (l'Éducation Nationale donc) qui déterminera la quotité horaire et non plus la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) ! Nul doute que les moyens seront diminués !

S'ajoute une généralisation de la possibilité pour les familles, les plus aisées assurément, de recourir à des AESH individuelles, issues d'organismes privés conventionnés, pour accompagner leur enfant en classe... C'est inacceptable au regard de la nature même du service public de l'éducation !

Tout cela sans compter que l'Acte 2 de l'École Inclusive prévoit également la dissolution des établissements médico-sociaux dans les établissements scolaires ainsi que la création d'un nouveau métier d'ARE (Accompagnement à la Réussite Educative) imposant des missions supplémentaires aux AESH !

Bien entendu, nous avons aussi dénoncé la réforme des lycées professionnels, réforme qui organise le démantèlement de nos établissements, recycle l'échec criant du Bac Blanc, lamine toute l'architecture du Bac Pro et vise à dégrader encore davantage les conditions de travail des personnels, tout en détruisant le statut des PLP !

Pour la suite de ce CSA-SD, après le 1^{er} degré, les collèges et les lycées généraux et technologiques, qu'en est-il des chiffres de rentrée pour l'enseignement professionnel dans les Landes ? Les effectifs sont en augmentation : +69 élèves entre le constat R22 et celui de cette rentrée et même +63 par rapport aux prévisions (celles qui déterminent les DGH).

En Bac Pro, ce sont 44 élèves de plus, avec cependant une baisse sur le niveau Terminale. A noter la très forte progression au LP de Morcenx de près de 23%.

Nous avons pointé du doigt, pour la seconde année consécutive, les différences entre les relevés de la DSDEN et la réalité du terrain pour les ULIS pro. En effet, sur les 4 dispositifs pour lesquels nous avons vérifié les effectifs, pour 3 d'entre eux, le différentiel total est de 13 élèves non comptabilisés ! La DSDEN indique une erreur dans la saisie de la base élèves qui sera corrigée ! Espérons que ce type d'erreur reste marginal !

Thierry Clamens

Un Conseil Départemental de l'Éducation Nationale de la Gironde s'est tenu le jeudi 16 novembre à Bordeaux. Après lecture de **notre déclaration liminaire**, que vous retrouverez en ligne sur notre site Internet, Marie-Christine HEBRARD, la DASEN de Gironde, a souhaité répondre sur certains points, sur certaines de nos revendications.

Dans un premier temps elle a reconnu, après le nouveau meurtre de notre collègue Dominique BERNARD, que l'obscurantisme peut tuer une personne simplement parce qu'elle est enseignante.

Elle rappelle aussi que la protection fonctionnelle est systématique à condition que l'agent ait porté plainte. Elle précise d'ailleurs que les chefs d'établissement et leurs adjoints ont vocation à accompagner les collègues lors de ces dépôts de plainte.

Au niveau des remplacements, elle reconnaît qu'il y a des disciplines sous tension avec des postes vacants et qu'il est parfois très compliqué de trouver des solutions. Il existe également des problèmes sur les postes vacants avec des services partagés sur plusieurs établissements pour lesquels il est très difficile de trouver un candidat, notamment parfois en raison de la distance entre eux. La DASEN reconnaît aussi que nos métiers sont financièrement peu attractifs !

Au niveau de la carte des formations professionnelles et BTS, la DASEN a expliqué que le monde économique au sens large va être associé à son élaboration dès l'an prochain. Cette carte sera pluriannuelle, pour trois ans, et il va être demandé aux chefs d'établissement de réunir les équipes pédagogiques pour travailler sur les indicateurs et faire des propositions... La palette de formations des établissements devra correspondre aux envies des élèves et aux besoins du tissu économique.

Pour terminer, la DASEN s'est dite inquiète de la baisse du nombre d'élèves, sauf en LP...

Christophe Grimaux

« Forfait mobilités durables »

La circulaire académique explicitant les modalités de mise en œuvre du Forfait Mobilités Durables pour l'année 2023 a été publiée le jeudi 16 novembre. Il s'agit d'une prise en charge possible pour les agents de la Fonction Publique de l'État des déplacements domicile-travail effectués avec des modes de transports alternatifs. Depuis l'année dernière, il est possible, sous certaines conditions, de cumuler ce forfait mobilité avec le remboursement des titres d'abonnement domicile/travail prévu par le décret n° 2010-676 du 21 juin 2010. Le forfait est désormais versé dès un nombre minimal de **30 jours (100€)**, avec une tranche intermédiaire à partir de **60 jours (200€)** et **300€** à partir de **100 jours**, toujours sur l'année civile.

La déclaration (**formulaire en ligne sur notre site**) doit être transmise à la DPE au plus tard le **31 décembre 2023**. Elle doit être accompagnée des justificatifs suivants : Relevé de facture (si passager) ou de paiement (si conducteur) d'une plateforme de covoiturage ; attestation sur l'honneur du co-voitureur en cas de covoiturage effectué en dehors des plateformes professionnelles ; Une attestation issue du registre de preuve de covoiturage (<http://covoiturage.beta.gouv.fr>); Un relevé de facture de paiement ou une attestation d'abonnement à un service d'autopartage.

Congé de Formation Professionnelle 2024-2025

La circulaire académique concernant le Congé de Formation Professionnelle, en ligne sur notre site Internet, a été publiée cette année le 10 novembre dernier. A noter que cette circulaire est accompagnée de deux annexes.

Les personnels titulaires, stagiaires et contractuels peuvent bénéficier d'un congé de formation professionnelle pour une durée maximale de trois années sur l'ensemble de leur carrière dont une seule avec indemnité. Pour les bénéficiaires de l'obligation d'emploi, la durée globale du congé de formation professionnelle est portée à 5 ans, 2 ans indemnisés et 3 ans non indemnisés. Les congés sont attribués sur 6 mois dans le cadre d'une préparation au concours et sur la durée réelle de la formation dans les autres cas. Depuis l'année 2017, très peu de PLP peuvent obtenir un CFP ! A noter que les collègues intéressés doivent évidemment opter, soit pour un congé de formation, soit pour une demande de mutation inter académique. Les deux sont incompatibles !

Quelques rappels réglementaires :

- 1) **Eligibilité** : avoir une ancienneté de 3 ans de service effectif (services à temps partiel pris en compte au prorata pour les agents non titulaires). Le temps passé en CFP est valable pour l'ancienneté, la promotion de grade ou l'accès à un corps hiérarchiquement supérieur, le droit à pension. Lors de la demande de CFP, sont impérativement indiqués la nature de la formation, la durée et les dates de formation, le nom de l'organisme de formation ;
- 2) **Obligation** : engagement de servir pour les titulaires égal à 3 fois la durée de perception de l'indemnité. A défaut, il y a remboursement des sommes perçues. une attestation d'inscription avant le 22 août 2024. Une attestation mensuelle de présence ou d'assiduité effective en formation avant la fin de chaque mois à la DPE. A défaut, arrêt du CFP et remboursement des sommes indûment perçues.
- 3) **Ni le cumul d'activité, ni l'activité accessoire**, ne sont autorisés car l'agent ne perçoit plus un traitement mais une indemnité pour se consacrer à temps complet à la formation.
- 4) **Il n'y a pas de possibilité de modifier la durée du CFP** après la décision du groupe de travail.
- 5) **Les demandes se font exclusivement via l'application COLIBRIS**. La campagne a commencé le jeudi 16 novembre 2023. **Elle se terminera le jeudi 14 décembre 2023.**

Attention : les enseignants qui auront obtenu un CFP (résultat début avril 2024) et qui souhaiteraient finalement **se désister** devront le faire **avant le 30 avril 2024**. En cas de désistement, la demande ne sera pas comptabilisée dans l'antériorité des demandes, mais si c'est le deuxième désistement, alors l'antériorité des demandes sera remise à zéro.

N'hésitez pas à contacter le SNETAA-FO si besoin.

Brèves

Aménagement d'horaires pour raison de santé

Les personnels enseignants confrontés à une altération de leur état de santé peuvent solliciter un allègement de service ou un aménagement de leur emploi du temps. La **date butoir** pour faire une demande est le **vendredi 15 décembre**. Tous les détails sont dans la « Note aux S1 » du 13 novembre 2023.

HMIS & Réforme des LP

Nous organisons une campagne de réunions d'information syndicale dans toute l'académie afin d'expliquer au plus grand nombre ce que sera notre avenir si jamais nous ne parvenons pas à repousser la destruction de l'année de terminale Bac Pro. Nous avons déjà commencé en Gironde la semaine dernière... Nous allons continuer dès cette semaine. Nous tenterons de nous déplacer dans tous les départements... Nous serons par exemple dans les Landes à la fin du mois et dans le Lot & Garonne la semaine du 4 décembre.

CSA Académique de repli

Après un vote unanime contre la carte des formations professionnelles & BTS pour la rentrée 2024, la rectrice avait été obligée de réunir une nouvelle fois le Comité Social d'Administration Académique pour que de nouvelles discussions et un vote aient lieu. Malheureusement, ce mercredi 15 novembre au Rectorat, le dialogue de sourds a continué, le vote contre a été une nouvelle fois unanime et l'autorité académique a décidé de persister dans son erreur malgré tout comme elle le fait systématiquement !

Inclusion systématique

La conférence nationale de délégués s'est tenue au siège de notre confédération à Paris le vendredi 17 novembre. Tous nos départements étaient représentés. Un appel des 230 délégués est à lire sur notre site Internet.

PPCR et arbitraire

Lors du CSA ministériel du 7 novembre dernier, ont été présentés les textes concernant les Lignes Directrices de Gestion ministérielles relatives aux promotions. Notre organisation a toujours contesté le principe de l'évaluation couperet du 3^{ème} rendez-vous de carrière qui arrête, selon des critères subjectifs centrés sur « la manière de servir », une appréciation « gravée dans le marbre », qui, si elle est mauvaise peut retarder la carrière de 6 ans voire plus. C'est pourquoi la FNEC FP-FO a proposé un amendement... Malheureusement non retenu par l'administration bien aidée par certaines organisations syndicales (Fsu et Unsa) Incompréhensible... Le communiqué complet de la FNEC FP-FO est en ligne sur notre site internet.

Agenda

Mercredi 29 novembre

Fermeture serveur (SIAM) Mouvement INTER à midi

Jeudi 21 décembre

Conseil Syndical Académique à Bayonne